**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 691

**Artikel:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265577

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

## Convocation à la XLIV<sup>me</sup> Assemblée annuelle GENÈVE

#### les samedi 13 et dimanche 14 octobre 1945

Lausanne et Burier, septembre 1945,

Mesdames et chères Alliées,

Cette année, c'est à Genève que nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée annuelle de nos déléguées. Nous sommes invitées les, 13 et 14 octobre prochain par les Sociétés ge-nevoises qui ont bien voulu se charger d'organiser les diverses manifestations à la Salle Centrale, Place de la Madeleine 10. Une invitation officielle de la part du Conseil d'Etat de Genève et du Conseil administratif de

la ville de Genève nous réunira au Foyer du Grand Théâtre, lê samedi dès 18 h. 30. Pour cette raison le thé de l'après-midi sera supprimé.

Malgré la distance qui sépare Genève du cen-tre de la Suisse nous espérons que vous répon-drez très nombreuses à l'aimable invitation des Genevoises. Cette première Assemblée d'a-près-guerre doit revêtir un caractère de fête pour célébrer, le retour à la Paix dans le monde. Le pays a encore besoin de toutes nos forces Le pays a encore besoin de toutes nos forces réunies dans l'avenir pour lui maintenir, dans le monde, la juste place qui lui revient. Les femmes suisses plus que jamais doivent faire preuve d'esprit de collaboration et de solidarité. Nos Assemblées annuelles nous donnent l'occasion de resserrer nos liens d'amitié sincère et nous permettent de nous connaître mieux. Comprenez-le, 65 de la constant deux lo Control deux lo Collaboration deu chères Confédérées et venez toutes dans la Cité de Calvin qui s'apprête à vous bien recevoir. A côté de l'ordre du jour, dans lequel nous

avons tenu compte autant que possible des sug-gestions et des désirs de nos sociétés affiliées, nous aurons à nous occuper de la revision de certains articles de notre règlement qui nous ont paru ne plus répondre aux exigences des temps actuels. Veuillez prendre connaissance de ces changements indiqués ci-après, les étudier afin que vos déléguées soient à même de se prononcer rapidement à l'Assemblée générale.

#### Modifications du Règlement II. L'Assemblée générale

§ 2 Nouvelle rédaction : L'Assemblée géné-rale se réunit dans la règle une fois dans l'année, dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice social. Celui-ci com-mence le 1ºr juillet et se termine le

mence le 1º juillet et se termine le 30 juin.

5 Nouvelle rédaction: Tous les 3 ans l'Assemblée procède à l'élection du comité et nomme la présidente, la 1re vice-présidente au scrutin secret; à cet effet, une liste de candidates sera étable. (Dans le lexte français, le second alinéa n'est pas modifié : dans le texte allemand, il sera rédigé comme suit : « Wird die nôtige Zahl von den durch die Vereine aufgestellten Kandidatinnen nicht erreicht, so ist der Vorstand beauftragt, selbst Vorschläge zu machen »).

6 Nouveau: L'assemblée générale élit encore à mains levée, pour la durée de trois ans, deux vérificatrices des comptes. 8 Nouvelle rédaction de l'ancien § 7: Pour pouvoir être mises à l'ordre du jour ou soumises au vote de l'Assemblée générale, les motions, candidatures et propositions doivent, sauf cas d'urgence, être commu-niquées aux Sociétés un mois au moins avant la date fixée pour l'Assemblée gé-nérale. Le bureau détermine les cas d'ur-gence.

avant la date fixée pour l'Assemblee générale. Le bureau détermine les cas d'urgence.

8 18 ancien § 17, avec une nouvelle rédaction du
2me alinéa: Les sociétés qui se rattacheront à l'Alliance après le 1er avril ne
paieront leur cotisation qu'à partir du
1er juillet suivant.

8 26 Nouvelle rédaction de l'ancien § 27: Les
rapports annuels des Commissions doivent
être remis dans les deux langues, près
pour l'impression, au bureau de l'Alliance, un mois avant l'assemblée générale. (2me alinéa sans changement).

§ 27 Tel que l'ancien 28 dans son l'er alinéa, jusqu'au terme « envoyés à la trésorière
centrale ». Le 2me alinéa est supprimé.

§ 28 (Nouvelle rédaction de l'ancien § 29):
Les propositions des Commissions destinées à figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale doivent être communiquées au Comité de l'Alliance avant la
séance qui dans la règle est fenue au
mois d'août.

## V. Indemnités

V. Indemnités

§ 29 Nouvelle rédaction de l'ancien § 19: Les membres du Comité ont droit, pour les séances de Comité, et pour l'Assemblée générale, au remboursement de leurs frais de voyage et à une indemnité journalière de 5 fr. Les membres obligés dans l'un ou l'autre cas de passer la nuit ont droit à une indemnite supplés de l'ancient de

### IV. Disposition finale.

e rédaction: Toute modification au présent règlement, comme toute adjonction que les circonstances rendraient nécessaires, se-ront décrétées par le comité, mais ne pourront être déclarées définitivement va-lables qu'après ratification par l'Assem-blée générale. Nouvelle

Avec la présente circulaire vous recevrez la carte de déléguée. Cette carte sera échangée à Genève à l'entrée de la Salle Centrale contre les cartes de vote et de participation.

Une déléguée peut représenter deux Sociétés. Nous serions reconnaissants aux Sociétés qui n'ont pas la possibilité de se faire représenter de bien vouloir en avertir la Présidente: Mme A. Jeannet-Nicolet, Av. de Rumine 40, Lausanne. Exceptionnellement la caisse centrale de l'Al-liance pourrait accorder une subvention aux So-

ciétés qui n'auraient pas les moyens d'envoyer une déléguée. Ceci, pour encourager toutes les Sociétés de l'Alliance, même les plus petites, à se faire représenter à l'Assemblée générale. Prière, pour cela, de s'adresser avant l'Assemblée

à notre trésorière: Mme A. Wartenweiler, Glarisegg près Steckborn.

De divers côtés, il nous a été demandé de nous intéresser aux enfants assistés et hospi-talisés dans des établissements ou dans des familles privées. Il a été relevé des faits regrettables qui ne doivent pas se répéter. Les pro-blèmes de l'enfance nous tiennent à cœur, mais les établissements pour la plupart relèvent des autorités cantonales, de sorte que l'Alliance ne peut intervenir directement. Nous vous prions donc, Mesdames, de bien vouloir examiner cette question dans vos cantons respectifs. Une lettre plus détaillée sera envoyée, par nous, aux as-sociations féminines cantonales.

Nous vous signalons encore le cours organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin les 29 et 30 septembre 1945, à l'Hôtel de la Croix A Herzogenbuchsee sous la direction de M<sup>II</sup>e le Dr. Grütter de Berne, et de M<sup>III</sup>e Vischer-Alioth, Missionstrasse, 44, à Bâle, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Il ne nous reste plus qu'à vous dire « au re-voir » à Genève et à vous présenter, Mesda-mes et chères alliées, nos salutations les plus cordiales.

> La Présidente : A. JEANNET. La Secrétaire : M. CUENOD.

#### Invitation des Sociétés féminines genevoises.

Mesdames et chères Confédérées,

Pour la cinquième fois depuis sa fondation, notre Conseil National des Femmes suisses va se réunir dans notre ville; et c'est pour nous une joie profonde que cette rencontre des déléguées de nos Sociétés ait lieu chez nous pour la première fois après la fin de la plus abominable des guerres. Certes, la période que nous vivons est encore une période de transition; cer-tes l'horizon est encore sombre et les boule-versements de la technique tout autant que les difficultés posées par tant de problèmes écono-miques et politiques nous prouvent quel effort inques et pointiques nois protuvent quel eriori nous devons encore accomplir pour gagner véritablement la paix: mais le meilleur moyen pour nous diriger vers ce but n'est-il pas l'union de toutes les bonnes volontés conscientes? et n'avons-nous pas à Genève une tradition, non seulement nationale, mais aussi internationale, de collaboration féminine dont nous pouvons nous inspirer pour travailler pour cet idéal?

Nous sommes heureuses aussi que cette ren-contre nous apporte l'occasion de saluer pour la première fois dans l'exercice public de ses foncpremiere rois cans l'exercice public de ses fonc-tions notre nouvelle présidente, qui est notre si proche voisine que nous la considérons comme l'une des nôtres. A elle, comme aux autres membres du Comité directeur, comme à toutes celles, déléguées et membres de vos Sociétés, qui ne craindront pas la longueur du voyage vers notre extrémité occidentale de la Suisse, nous discors potre, plus chaleureuse, bienvoeure, sadisons notre plus chaleureuse bienvenue, sachant que, pour vous comme pour nous, les temps sont difficiles, et que vous comprendrez bien que si nous vous recevons très simplement, cela n'en est pas moins de tout notre cœur.

Pour les Sociétés féminines genevoises membres de l'Alliance.

Le Centre de Liaison.

#### Hôtels recommandés

(Prix spéciaux pour les sociétés)

Hôtel des Familles, gare de Cornavin | Semina, gare de Cornavin | Suisse, gare de Cornavin | Semina, gare de Cornavin | Seminavin, gare de Cornavin | Seminavin | Fr. 6.50

3 louring et Balance, pl. Longemalle » 6.50 Les hôtels de Genéve étant três pleins, nous recommandons aux déléguées de retenir leurs chambres avant le l'ex octobre, et de demander une réponse par écrit. Afin de bénéficier des prix spéciaux, indiquer que l'on vient pour l'Assemblée générale des Sociétés féminines suisses. Les déléguées désirant loger chez des particuliers, sont priées de s'adresser, avant le l'er octobre, à Mme E. Paréjas, 18, route de Chêne. Des éclaireuses seront à la gare de Cornavin, à l'arrivée des principaux trains, pour s'occuper des bagages et donner les renseignements relatifs aux logements.

#### Cultes du dimanche 14 octobre

Culte en langue française, destiné spécialement aux participantes à l'Assemblée de l'Alliance. Prédication de Mª Marcelle Bard, pasteur, à 8 h. 30 au temple de la Madeleine (à côté de la Salle Centrale).

Culte catholique chrétien, à 10 h. 30: Eglise St-Germain, rue des Granges 10.

Eglise catholique romaine de Notre-Dame: place Cornavin, messes à 7, 8 et 9 heures. Grand' messe à 10 heures.

#### Visites organisées

Le dimanche après-midi, dès 15 heures

Visite du Palais de la Société des Nations. Visite de la vieille ville. Prière d'indiquer sur le bulletin d'inscription à laquelle de ces visites l'on désire prendre part.

#### Bulletin d'inscription

à retourner avant le 1er octobre à Mme Ch. Gau-tier, Présidente du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises, Chêne-Bougeries, Genève).

#### Déléguées:

Invitation à la réception des autorités genevoises .

Invitation à la soirée familière (un coupon et demi de repas)
Repas en commun du dimanche à midi et demie (deux coupons de repas) .

#### Non déléguées:

Billet pour la soirée familière (représentation et thé, un coupon et demi de repas de repas Repas en commun du dimanche à midi et demie (deux coupons de repas) Fr. 4.-

Pour toutes les participantes. Visite du dimanche après-midi: Palais de la S.d.N. . . . . Visite de la ville . . . (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom: Adresse ...

N. B. Les cartes payantes seront délivrées contre payement au Bureau de réception à la Salle Centrale. Les coupons de repas seront retirés au moment des repas: prière instante de ne pas les envoyer d'avance.

a été accordée dans 29 foyers; le service des rac-commadages a soulagé 25 mères de famille ou des isolés; 341 pièces ont été réparées par les volontaires et par les élèves des Mayoresses; un trousseau complet a été confectionné pour une famille suisse rapatriée d'Italie; 28 vieillards ont été régulièrement blanchis. A Noël, 17 équibes de volontaires, 14 groupes d'éclaireuses, des élèves de l'Ecole Vinet ont réjoui 70 foyers par des visites, des chants, de menus présents; 30

POUR CONSTRUIRE VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI 69, RUE DE LAUSANNE :: TÉL. 2.67.32 Fondée en 1911

PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

### La Pharmacie MARKIEWICZ 24. Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la

doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

paquets ont été distribués dans le bureau des Grandes-Roches

Le poste de Lausanne des Oeuvres sociales de l'armée, sous la direction de Mme A. Leuch, a eu à s'occuper de 55 familles de soldats auxquelles le Don National a accordé Fr. 18.333. Le Ser-vice social suit de près la construction de logements pour famille nombreuses, pour les person-

Comestibles - Volailles - Conserves Poulets rôtis - Vins et Liqueurs

R. CRISTIN ... 2, ROUTE DE CHÊNE



des études ont été faites par deux élèves de l'Ecole sociale de Genève pour établir les bases d'une telle entreprise. Ce bureau a fait des enquêtes dans 67 cas et Ce bureau a fait des enquêtes dans 67 cas et 105 démarches, a donné des renseignements à 105 personnes, aidé de nombreuses œuvres et rendu maints services; il s'est occupé dans 23 cas de rapatriés, de réfugiés, d'émigrés. Le Service social de justice a vu son activité augmentée. Tout cela demande non seulement du dévouement, mais aussi de l'argent, et au mois dernier.

nes âgées ou pour les travailleuses vivant seules;

le Service social n'avait en caisse que Fr. 13 .alors qu'il dépense chaque mois de Fr. 400. 500.-- !...

## Le Portail Blanc WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram: "White Gates'

Pour tous vos MÉDICAMENTS

Pharmacie Golaz

La plus ancienne pharmacie de la région L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

Chez Mme Marleine

MODES - VEVEY vous trouverez le coiffant personnel

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE AU COUP DE SOLEIL" avec Edith et Gilles

## ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES

GENÈVE Subventionnée par la Confédération Début des cours en octobre

Culture féminine générale - Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, de secrétaires d'institutions sociales, de bibliothécaires, de la benentier de la benenti orantines. s auditrices sont admises à tous les cours

Pension et Cours ménagers, cuisine, coupe, etc., au Foyer de l'Ecole (villa avec jardin). Progr. (50 ct.) et renseignements: Route Malagnou, 3

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANTS SANS ALCOOL
de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausar
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE elle Direction : E. PIOTET

Formation de gouvernantes institutrices pour familles suiss Préparation d'assistantes

pour Homes d'enfants, Colonies de vacances Maisons de refuge, etc.

Professeurs diplômés, Diplômes, Placemen des élèves assuré.

## HOTEL DE LA LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue



# POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES